COMITÉ DÉPARTEMENTAL ESSONNE

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

ENSEMBLE, CRÉONS LE MOUVEMENT



Brochure Technique

Gymnastique Artistique Féminine



Saison 2026-2027

ORGANIGRAMME DU CDGYM

MEMBRES DU BUREAU



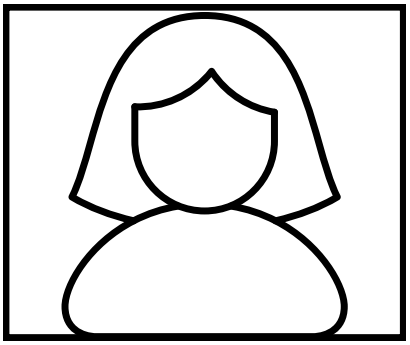
Alexandra BONAL

Présidente du cdgym91



Cédric BEAUJARD

Secrétaire adjoint



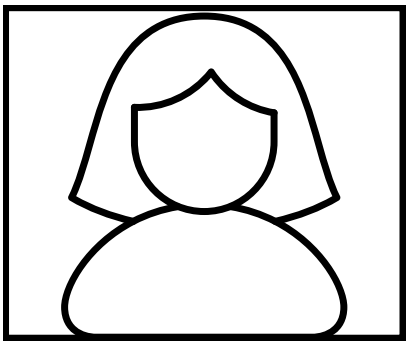
Sandrine COUFFIN-CADIERGUES

Secrétaire



Cédric JAVARD

Trésorier



Marie-Noëlle CLAIR

Membre élue

SALARIÉ(E)S PERMANENTS DU CDGYM 91



Mathilde GUILLOT

Agent de développement
Responsable Administrative et Financière



Romane CROS

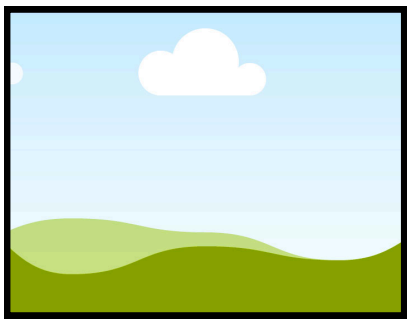
Alternante
Chargée évènementielle



Lucie DIDIER

Assistante Technico admistratif

COMITÉ TECHNIQUE GAF 2024 - 2028
CDGYM 91



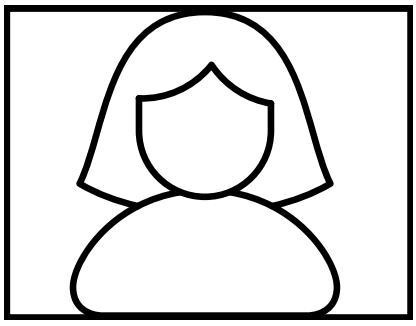
Poste à pourvoir

Représentante CT GAF



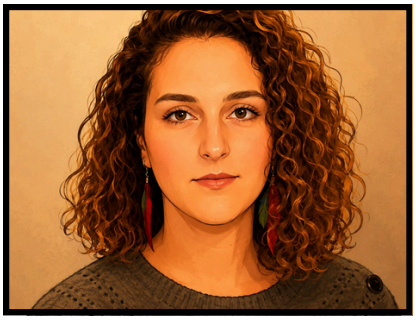
Cédric JAVARD

Représentant CT GAF au CODIR 91



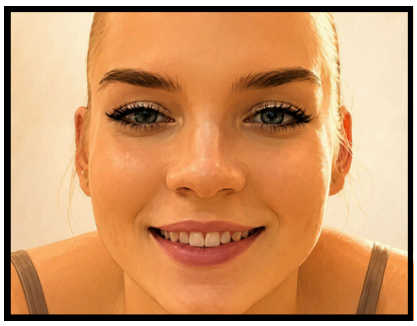
Laurence BOURRE

Responsable secteur jeunesse



Mathilde ARPIN

Responsable formation juge GAF N1



Maelle MOUZARD

Responsable formation juge GAF N1



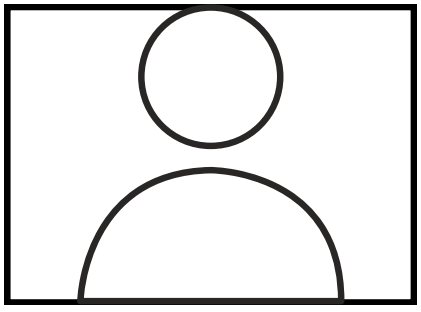
Léa HOUEIX

Responsable des juges en compétitions



Cédric MEIGNENT

Membre élu



Jérome BONDEUX

Membre élu

COMMUNICATION

Site internet du comité	FFGYM Essonne (91) ffgym.cd91.fr
Instagram	Instagram
Facebook	Facebook
LinkedIn	Linkedin

CONTACTS UTILES

CDGYM91- Présidente	Alexandra BONAL	cdgym91.alexandrabonal@gmail.com
Assistante technico-administrative GAM/GAF	Lucie DIDIER	cdgym91.coordotech@gmail.com
Responsable administrative et financière	Mathilde GUILLOT	cdgym91@gmail.com
Chargée de missions événementiel et partenariat	Romane CROS	cdgym91.alternance@gmail.com

COMITÉ TECHNIQUE GAF 2024 - 2028 CDGYM 91

Représentante CT GAF	x	x
Représentant CT GAF au CODIR 91	Cédric JAVARD	cedric.javard@gmail.com
Responsable secteur jeunesse	Laurence BOURRÉ	laurence.agb@gmail.com
Responsable formation juge GAF N1	Mathilde ARPIN	mathilde.arpin@gmail.com
Responsable formation juge GAF N1	Maelle MOUZARD	maelle.mouzard@outlook.fr
Responsable des juges en compétitions	Léa HOUEIX	houeix.lea@gmail.com
Membre élu	Cédric MEIGNENT	meignent_cedric@hotmail.fr
Membre élu	Jérome BONDEUX	jerome.bondeux@gmail.com

SOMMAIRE

AFFILIATION

LICENCE FÉDÉEALE

CONTROLE D'HONORABILITÉ

CERTIFICAT MÉDICALE

- Déclaration d'accident

LES ENGAGEMENTS

- Engajuge
- Les engagements départementaux
- Paiement des engagements

LES FORFAITS

- Forfaits gymnastes
- Absence de juge

FORMATION DE JUGES

- Gestes qui sauvent
- Formation N1 - CDG91
- Autres formations
- Prerogatives des juges

FORMATION DES CADRES

- Prérogatives des diplômes d'encadrement
- Rappel réglementaire : la carte professionnelle
- Mes obligations en tant que dirigeant des clubs :
- Formation animateur
- Formation aide animateur
- Infos générales
- Recap des formations de la filière fédérale

RASSEMBLEMENTS POUSSINES

STAGES DÉPARTEMENTAUX

COMPÉTITIONS

- Modalités
- Dates et lieux des compétition saison 2026 / 2027

DOCUMENTS ANNEXES

AFFILIATION

A partir du 1er septembre, le club doit effectuer sa demande d'affiliation sur son espace MonClub sur FFGYM.
Ne pas oublier de cocher la case d'acceptation du contrat d'affiliation (= le/la Président(e) s'engage sur l'honneur au respect de tous les statuts et règlements fédéraux).

Le règlement sera effectué via le e-paiement. La part départementale est de 100€.

ATTENTION : Bien penser à faire la demande de licences des 3 dirigeants. Revenir sur la fiche club pour saisir le contrôle d'honorabilité de ces 3 dirigeants (En cas de changement de dirigeants : contactez rapidement le Comité régional).

Après analyse du respect des règles fédérales, la demande d'affiliation est validée ou non, sur décision du Comité directeur FFGYM après avis des comités départementaux et régionaux.

LICENCE FÉDÉRALE

RAPPEL : Conformément aux statuts de la Fédération Française de Gymnastique, la licence est obligatoire pour tout adhérent d'une association affiliée.

•Remplir obligatoirement l'adresse mail de l'adhérent lors de la saisie de la licence, car il recevra ensuite un mail pour se créer un compte d'utilisateur sur le site de la FFGYM et ainsi pouvoir insérer une photo, imprimer sa licence et profiter de son espace licencié. Sans une adresse mail valide, il ne pourra pas non plus prendre connaissance du contrat d'assurance et effectuer sa déclaration d'accident si besoin.

- La photo est obligatoire pour les compétiteurs.
- Le contrôle des licences est obligatoire pour toutes les compétitions.
- Le club pourra éditer le listing des engagés à la compétition via un export dans Engagym.

CONTROLE D'HONORABILITÉ

Qu'est-ce que le contrôle d'honorabilité ? Le contrôle d'honorabilité vise à vérifier que les personnes qui exercent certaines fonctions n'ont pas été condamnées pour des faits leur interdisant d'exercer.

Comment ça marche ? Les fédérations transmettent au Ministère des Sports un fichier récapitulant la liste des personnes concernées par le contrôle d'honorabilité. Le Ministère des Sports croise ensuite ce fichier avec le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV), celui du casier judiciaire (bulletin n°2) et celui des cadres interdits d'exercer dans le secteur du sport et de la jeunesse (articles L.212-13 du Code du sport ou L.227 11 du code de l'action sociale et des familles).

Qui est concerné par le contrôle d'honorabilité ? Sont concernées trois catégories de personnes :

✓ Les encadrants bénévoles ou rémunérés (diplômés ou non)
✓ Les juges
✓ Les dirigeants des associations affiliées (tous les membres du comité directeur/conseil d'administration et toute personne exerçant une responsabilité, à titre rémunéré ou bénévole)

Pour les encadrants salariés, le contrôle est exercé par les services de l'Etat lors de la délivrance de la carte professionnelle et des contrôles annuels. Ils n'entrent donc pas dans le dispositif fédéral de contrôle. Ne pas oublier de demander à votre salarié de vous fournir sa carte professionnelle et de contrôler sa validité.

La mise en œuvre du contrôle d'honorabilité :

La mise en œuvre du contrôle repose en premier lieu sur les clubs.
Chaque club doit renseigner la rubrique 8 « Honorabilité » figurant sur sa fiche dans FFGymLicence. Il doit indiquer les informations concernant les personnes assujetties au contrôle (encadrants, dirigeants et juges). Les informations figurant sur la fiche licence seront directement renseignées.
Il appartiendra au club d'ajouter les informations concernant :
✓ La catégorie à laquelle appartient le licencié (dirigeant, juge ou encadrant)
✓ Le lieu de naissance Cette opération est réalisée sous la responsabilité du / de la président(e) du club.

ATTENTION :

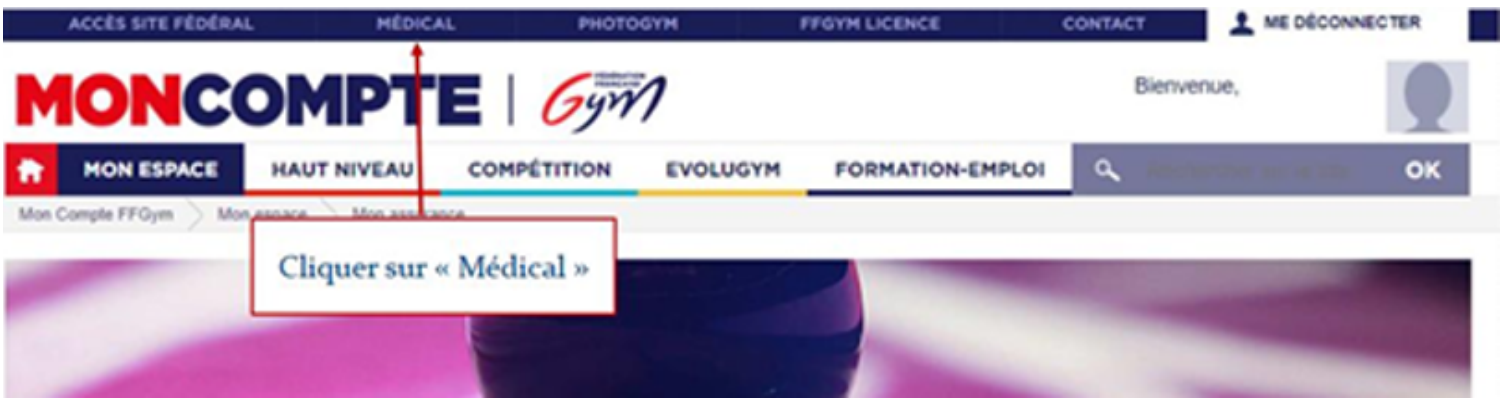
✓ Si une personne intervient dans deux ou plusieurs clubs, la saisie doit être effectuée dans chaque club. La Fédération fera ensuite la suppression des doublons.
✓ Si une personne est à la fois dirigeante et encadrante, ou juge et encadrante, la catégorie à choisir est « encadrant ».
✓ Si une personne est à la fois dirigeante et juge, la catégorie à choisir est « dirigeant ».
✓ Pour que cette opération soit pleinement réussie, chaque club doit veiller à la saisie correcte des données. A défaut, les erreurs seront communiquées à la Fédération pour vérification manuelle.

CERTIFICAT MÉDICAL

MINEURS Pratiquants loisirs au niveau FED A1 maximum	Questionnaire de santé : - Remise de l'attestation au club s'ils ont répondu NON à toutes les questions - Présentation d'un certificat médical s'ils ont répondu OUI à au moins une question
MAJEURS Qui n'étaient pas licenciés la saison dernière, pratiquants loisirs au niveau FED A1 maximum	Certificat médical
MAJEURS Qui étaient licenciés la saison dernière pratiquant loisirs au niveau FED A1 maximum	Le certificat médical est à renouveler tous les trois ans pour les licenciés ayant conservé une licence à la Fédération sans année d'interruption
MINEURS ET MAJEURS Evoluant en performance, élite, club formateur (dépassant le volume horaire d'entrainement recommandé). Pôle ou étant inscrits sur al liste ministérielle des sportifs de haut niveau	Certificat médical annuel pour participer aux compétitions.

DÉCLARATION D'ACCIDENT

En cas d'accident, le gymnaste doit effectuer une déclaration via le site de la FFGYM : La déclaration d'accident doit être effectuée par le licencié ou son représentant légal, via son compte licencié – onglet médical – puis « accéder au formulaire ». https://moncompte.ffgym.fr/Medical/Declaration_accident



ESSONNE : BROCHURE TECHNIQUE GAF

Site du CDGym91 : https://cd91.ffgym.fr/

LES ENGAGEMENTS

Engajuge

Pour engager un juge, celui-ci devra être obligatoirement licencié au moment de l'engagement et recyclé. Il doit également avoir l'attestation des gestes qui sauvent. Il est très important d'engager ces juges dans les délais demandés.

Les engagements départementaux

Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser sur l'interface ENGAGYM, à partir du site fédéral :

Les dates limites d'engagement figurant dans ce document dans le chapitre compétition 2026-2027 devront être respectées.

- Remplir les engagements NOMINATIFS directement sur engagym (les engagements prévisionnels ne sont pas pris en compte).
- Pour les compositions des équipes, des modifications de gymnastes sont possibles une fois les engagements clos (la réglementation FFGYM s'applique pour le Fédéral A et les perfs nationales)
-

Il est important de régler les engagements avant la compétition. Une fois le règlement validé par le CDGYM91, vous recevrez un reçu automatique par mail.

Paiement des engagements

Pour les droits d'engagement, merci de privilégier le paiement par ENGAGYM.
ATTENTION : Tous les engagements ou tous les paiements arrivés hors délai ne seront pas pris en compte.



LES FORFAITS

Forfaits gymnastes

Que ce soit par équipe ou individuellement, un forfait doit être déclaré au moins 10 jours avant le jour de la compétition

→ Via l'interface ENGAGYM

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROIT D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez un forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paiement des droits d'engagement
Si vous déclarez un forfait moins de 10 jours avant la compétition *	Fournir un justificatif (certificat médical)	Paiement des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 30€	Paiement des droits d'engagement

*Si vous déclarez un forfait moins de 10 jours avant la compétition, vous êtes dans l'obligation de fournir le juge demandé.

Absence de juge

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 150€. Un retard est considéré comme une absence (+15min)

En cas de tenue incorrecte, le juge ne pourra pas officier et sera considéré comme absent.

FORMATION DE JUGES

Gestes qui sauvent

Depuis le 1er septembre 2025, l'ensemble des juges, de tous niveaux, évoluant au sein de la Fédération Française de Gymnastique doivent avoir suivi une sensibilisation aux « gestes qui sauvent ».
Ainsi, un juge non sensibilisé aux « gestes qui sauvent » ne pourra plus exercer en compétition (et ne pourra plus valider de nouveau diplôme de juge ou recyclage)

Différentes attestations sont admises pour remplir cette obligation :

- Attestation Gestes qui sauvent GQS
- PSC1 / PSC / AFPS
- SST (sauveteur secouriste du travail)
- Diplômes spécifiques : PSE1/PSE2/CFAPSE/SB/BNSSA…
- Diplômes ou carte pro : chirurgien-dentiste, infirmier, médecin, pharmacien, vétérinaire, ...

https://www.crif-ffgym.com/Obligation-de-formation-secourisme-pour-les-juges_a5860.html

La plupart des collèges/lycées proposent cette formation aux jeunes. Aucune date limite de validité n'est imposée pour ces justificatifs. Un juge n'étant pas en mesure de fournir son attestation doit à nouveau suivre la formation.

Pensez à envoyer votre attestation au CRIF GYM pour qu'elle soit mentionnée sur votre licence.

Formation N1 - CDG91

Formatrices :

Mathilde ARPIN 06.50.16.84.43 Mathilde.arpin@gmail.com

Maëlle MOUZARD 06.25.89.04.46 Maelle.mouzard@outlook.fr

Pré requis :

- Etre né.e en 2013 et avant (avoir 14 ans en 2027)
- Etre licencié à la FFGym pour la saison en cours
- Être formé.e aux Gestes Qui Sauvent (GQS), ou avoir un diplôme de secourisme (PSC1 ou équivalent). Voir l'article dédié sur notre site : https://www.crif-ffgym.com/Obligation-de-formation-aux-Gestes-Qui-Sauvent-GQS_a5400.html

Inscription : Date limite d'inscription le 27 septembre 2026

Les candidats s'inscrivent directement auprès du CRIF GYM

→ Lien : **https://ffgym-idf.catalogueformpro.com/2/gymnastique-artistique-feminine/3161778/formation-de-juge-gaf-niveau-1**

Tarif : 55€ à payer à réception de la facture

Lieu des cours :

Les cours seront effectués au Comité Départemental de Gymnastique de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs de l'Essonne - 62 bis boulevard Charles de Gaulle – 91540 Mennecy

Dates des cours :

• Dimanche 11 octobre 2026 de 9h30 à 12h30

• Dimanche 8 novembre 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

• Dimanche 15 novembre 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

• Dimanche 22 novembre 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les repas du midi ne sont pas pris en charge. Vous avez la possibilité de chauffer vos repas sur place. Un micro-onde et des frigos sont mis à disposition.

Examen départemental :

Dimanche 6 décembre 2026 de 9h30 à 13h

Les candidats devront se présenter avec la licence en cours de validité pour la saison.

RECYCLAGE N1 : fortement conseillé au vu des changements de programmes - Tarif 10€

Mercredi 11 novembre de 9h30 à 12h30 - lien d'inscription : https://forms.gle/jyyC4pXmKqQgWnX18

Les formations N2, N3 et N4 se passent au niveau régional. Date limite d'inscription 01/10/2025

Toutes les informations sur les formations de juges se trouvent sur le site du CRIFF GYM

ESSONNE : BROCHURE TECHNIQUE GAF

Site du CDGym91 : https://cd91.ffgym.fr/

Prerogatives des juges

• 4 niveaux des juges : N1 – N2 – N3 – N4

• Deux entrées en formation possible : N1 ou N2 *

*Pour débuter sa formation directement en niveau 2, le stagiaire soit parfaitement maîtrisé la terminologie gymnique et la symbolique de base. Se rapprocher du CRIF GYM.

• Obligation d'être diplômé en N2 pour passer le N3 et d'être N3 pour passer le N4.

Prérogative des juges sur la Région Ile de France (voir tableau ci-dessous).

	Fédéral A - B - Poussinnes		Performance Code FFG		Performance Code FIG Aménagé	
	Jury D	Jury E	Jury D	Jury E	Jury D	Jury E
N1	X	X				
N2	X	X	X	X		X
N3	X	X	X	X	X	X
N4	X	X	X	X	X	X

Un juge Niveau 1 n'a pas accès aux compétitions de performance. Il est donc impératif d'envoyer en formation vos juges actuellement niveau 1 en formation niveau 2 sur la prochaine saison.
Un juge niveau 2 n'a pas accès aux finales performances. Seules les juges N3 et N4 pourront officier lors de ces finales nationales.

Pour rappel, après avoir obtenu son diplôme de juge, afin de valider son niveau et le maintenir sur la saison prochaine, un juge doit au minimum effectuer 2 jugements lors de compétitions.

Rappel des tenues pour les juges lors des compétitions:

Nous vous rappelons que les jeans sont interdits pour les juges sur les compétitions Nous prions les juges de bien vouloir venir vêtus d'un haut blanc et d'un bas noir ou bleu marine (tailleurs ou jupe).

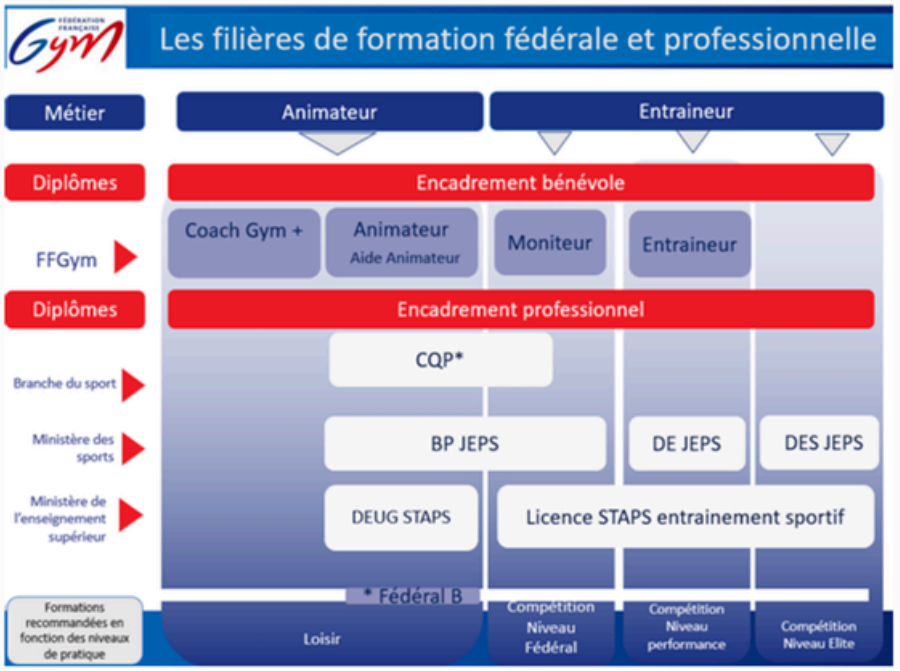
FORMATION DES CADRES

Prérogatives des diplômes d'encadrement

Chaque diplôme permet l'encadrement de niveaux de pratique précis :

- Loisir
- Compétition niveau Fédéral
- Compétition niveau Performance
- Compétition niveau Elite

En cas de non-respect de ces prérogatives, l'entraîneur et les dirigeants du club engagent pleinement leurs responsabilités en cas d'accident.



Rappel réglementaire : La carte professionnelle

Toute personne exerçant contre rémunération doit être détentrice de :

- la qualification requise et adaptée au public accueilli (voir prérogatives des diplômes juste avant)
- une carte professionnelle d'éducateur sportif à jour.

Seuls les diplômes professionnels permettent d'être rémunérés.

Mes obligations en tant que dirigeant de club :

En tant que dirigeant de club, je dois m'assurer :

- que tout éducateur sportif rémunéré au sein de mon club soit titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.
- qu'une copie de la carte professionnelle de tous les encadrants rémunérés soit affichée et visible du grand public dans l'établissement où est pratiquée l'activité sportive. (Et dans tous les locaux, si plusieurs espaces de pratique)
- qu'une copie des diplômes de tous les encadrants (rémunérés et bénévoles) soient affichées et visibles du grand public dans l'établissement où est pratiquée l'activité sportive.

Nous soulignons l'importance de toutes ces démarches pour assurer la sécurité de la pratique. Ces contrôles sont une mission primordiale des dirigeants du club et peuvent engager la responsabilité de l'association en cas de manquement.

Chaque carte professionnelle comprend un QR CODE qui, une fois scanné, dirige vers des informations, actualisées et accessibles à tous, relatives aux qualifications de l'éducateur concerné, ainsi que ses éventuelles restrictions de pratique professionnelle. Ces informations sont également accessibles sur le site : https://recherche-educateur.sports.gouv.fr

FORMATION ANIMATEUR

Formatrices :

Laurence BOURRE 06.70.52.32.22 Laurence.agb@gmail.com

être né(e) en 2012 - avoir 15 ans 2027 - Etre licencié à la FFGym pour la saison en cours

Inscription : Les candidats s'inscrivent directement auprès du CRIF GYM.

Date limite des inscriptions le

→ Lien d'inscription : https://ffgym-idf.catalogueformpro.com/2/gymnastique-artistique-feminine/3163435/animateur-federal-gymnastique-artistique-feminine

Déroulement de la formation : diplôme animateur en 3 modules

2 modules au niveau départemental (animer et access général) et 1 module au niveau régional (access disciplinaire)

Module 1 : Animer (volume horaire : 14h) sur le département 91

• Samedi 24 et Dimanche 25 OCTOBRE 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Lieu : IGNY

Module 2 : Access général (volume horaire : 14h) sur le département 91

• Samedi 31 OCTOBRE et Dimanche1er NOVEMBRE 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Lieu : EPINAY-SOUS-SENART (à confirmer)

Module 3 : Access disciplinaire (volume horaire : 21h) au niveau régional

• Voir dates, lieux, horaires sur la brochure des formations d'Ile de France

Pre requis pour valider le diplôme : Posséder le PSC 1 (ou le passer dans la saison en cours)

Stage pédagogique : Stage à effectuer au sein de son club (encadrement d'une séance par semaine, si possible nous conseillons d'initiation, aidé par le tuteur).

FORMATION AIDE ANIMATEUR

Formatrices :

Laurence BOURRE 06.70.52.32.22 Laurence.agb@gmail.com

Aide-animateur en formation express:

être né(e) en 2012 - avoir 15 ans 2027 - Etre licencié à la FFGym pour la saison en cours

• Samedi 31 octobre 2026 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Lieu : EPINAY-SOUS-SENART à confirmer

Inscription : Les candidats s'inscrivent directement auprès du CRIF GYM.

Date limite des inscriptions le

→ Lien d'inscription : **https://ffgym-idf.catalogueformpro.com/12/animer/3199252/aide-animateur-accessgym-general**

INFOS GÉNÉRALES

Les repas du midi ne sont pas prévus sur les lieux de formations. Nous conseillons les repas froids, mais un micro-onde sera mis à disposition des stagiaires.

Venir en tenu de sport et de quoi écrire pendant la formation.

Les livrets de formations seront remis lors de la 1ère journée, le stagiaire en formation doit toujours être en possession de son livret. Il doit faire valider ses actions au fur et à mesure des formations par les responsables du club, les tuteurs, ou les responsables de formations, suivant les parties à remplir.

FORMATION CONTINUE ENTRAINEUR

Formateur : Pierre ETTEL (Ancien entraineur de Pole et Formateur Qualiopi)

La formation continue permet aux entraîneurs de faire évoluer leurs compétences et leurs pratiques tout au long de leur parcours.

Ses principaux objectifs :

Développer ses compétences

Enrichir ses connaissances, découvrir de nouvelles méthodes et améliorer la qualité de son encadrement.

Améliorer sa technique

Approfondir le travail sur les éléments techniques, mieux les comprendre, les observer et les corriger.

Enrichir ses méthodes d'entraînement

Découvrir de nouveaux exercices et situations pédagogiques pour accompagner la progression des sportifs.

Échanger et partager

Profiter de l'expérience des autres entraîneurs, partager ses pratiques et trouver ensemble de nouvelles solutions

Se former, c'est continuer à progresser pour mieux transmettre et mieux accompagner les sportifs.

- **Date: du Lundi 8 au Vendredi 12 février**
- **Horaires : 9h30-17h30**
- **Lieu : en attente**
- **Sondage : n'hésitez pas à répondre au sondage afin de déterminer vos besoins : https://forms.gle/ZweEBRhyThTCLKEw5**

Toutes les informations et le lien d'inscription sera communiqué ultérieurement

RECAP DES FORMATIONS DE LA FILIERE FEDERALE

Différents niveaux de diplômes fédéraux existent pour permettre à chacun d'évoluer dans sa formation et de s'adapter au niveau des groupes encadrés. Tous ces diplômes permettent d'encadrer BENEVOLEMENT. Aucune rémunération n'est possible.

ANIMATEUR FEDERAL	Devenez ANIMATEUR FÉDÉRAL pour : • Animer des groupes de jeunes, adultes et séniors • Participer activement à la vie du club • Proposer des activités gymniques variées • Rendre accessible au plus grand nombre le plaisir et les bienfaits de la gymnastique La Formation ANIMATEUR FÉDÉRAL est organisée par le CDGYM 91 pour la première partie et par le CRIF GYM pour le module spécifique.
MONITEUR FEDERAL	Devenez MONITEUR FÉDÉRAL pour : • Encadrer des gymnastes compétitives jusqu'au niveau fédéral • Participer activement à la vie du club La Formation MONITEUR FÉDÉRAL est organisée par l'ACADEMIE FRANCE GYMNASTIQUE
ENTRAINEUR FEDERAL	Devenez ENTRAINEUR FÉDÉRAL pour : • Encadrer des gymnastes jusqu'au niveau Performance, Avenir et Espoir • Participer activement à la vie du club La Formation ENTRAINEUR FÉDÉRAL est organisée par l'ACADEMIE FRANCE GYMNASTIQUE

Pour plus de renseignements et de conseils sur la formation, n'hésitez pas à nous contacter !

STAGES DEPARTEMENTAUX POUSSINES

Cette année, avec l'évolution du format régional et la mise en place de plusieurs week-ends de regroupement par la Région, nous avons choisi de ne pas ajouter de week-ends supplémentaires au niveau départemental. Les Poussines seront donc accueillies lors de stages départementaux de 2 jours et demi, permettant de proposer un temps de travail plus long et adapté, tout en complétant l'accompagnement régional.

Ces stages sont adressés aux gymnastes de 2019-2018-2017 qui s'entraînent au minimum deux fois par semaine, afin de leur permettre des heures d'entraînement en plus.

Nous souhaitons que les entraîneurs participent également aux regroupements afin de partager, échanger et faire le lien avec le travail réalisé en club.

👉 Notre objectif : accompagner ensemble les gymnastes à potentiel et leurs entraîneurs dans leur progression.

Responsables :

Laurence BOURRE - Laurence.agb@gmail.com / 06.70.52.32.22

Lucie DIDIER - Lucie.didier.ignygym@gmail.com / 06.74.42.45.93

DATES

- **STAGE TOUSSAINT**

Lundi 19 octobre 9h30-16h30 IGNY, Mardi 20 octobre 9h30-16h30 WISSOUS et
Mercredi 21 octobre 9h30-12h30 IGNY

• Lieu : Igny et WISSOUS

• Tarif : 20€ la journée

lien d'inscription : https://forms.gle/biL56qBaZcH34Qy69

- **STAGE HIVER**

Lundi 8, Mardi 9 février

Horaires: 14h-17h

Lieu: pas encore défini

Tarif : 10€ la demie Journée

lien d'inscription : https://forms.gle/6xs4pm9hQe2bvM6RA

- **STAGE PRINTEMPS**

Lundi 5, Mardi 6 et Mercredi 7 AVRIL 2027 de 9h30 à 16h30

Nous proposons pour la journée du MERCREDI 7 AVRIL une demie journée d'entraînement et une demie journée d'activité de cohésion : Athlétisme - école de course

• Lieu : Bures sur Yvette

• Tarif : 20€ la journée

lien d'inscription : https://forms.gle/n7KEWHQ5k7Vk28dc8

ESSONNE : BROCHURE TECHNIQUE GAF

Site du CDGym91 : https://cd91.ffgym.fr/

STAGES DÉPARTEMENTAUX

Public : Gymnastes à partir de 9 ans et licenciée FFGYM

Responsables : Lucie DIDIER- Lucie.didier.ignygym@gmail.com / 06.74.42.45.93

Stage vacances d'automne

• **Dates :**

Niveaux FED B1, B2, B3 et FED A3 (anciennement FED B/TID et TR2)

- Lundi 19 octobre 9h30-16h30 IGNY
- Mardi 20 octobre 9h30-16h30 WISSOUS
- Mercredi 21 octobre 9h30-12h30 IGNY

Niveaux FED A1, A2, NAT A, B et C (anciennement TR1, FED A, PERF NAT et PERF REG)

- Mercredi 21 octobre 13h30-16h30 IGNY
- Jeudi 22 octobre 9h30-16h30 IGNY
- Vendredi 23 octobre de 9h30 à 16h30 WISSOUS

• **Lieu : Igny et Wissous**

• **Tarif :** 20€ la journée

→ **Lien d'inscription: https://forms.gle/1pjm38k8aAL2pRJu6**

Stage vacances d'hiver

Formation continue entraineur avec Mr ETTEL (Ancien entraineur de Pole et Formateur Qualiopi)

Dates:

- Lundi 8, Mardi 9 février Niveaux FED B et A3
- Mercredi 10, Jeudi 11 et Vendredi 12 Février Niveaux FED A1, A2, NAT A, B et C
- Horaires: 14h-17h
- Lieu: St Pierre du Perray à confirmer
- • Tarif : 10€ la demie journée

→ **Lien d'inscription pour les gymnastes: https://forms.gle/EN7KbktkHtCc7RcV7**

Stage vacances de printemps

• **Date :**

Lundi 5 et Mardi 6 AVRIL 2027 de 9h30 à 16h30 : Niveaux FED B1, B2, B3 et FED A3

Jeudi 8 et Vendredi 9 AVRIL de 9h30 à 16h30 : Niveaux FED A1, A2, NAT A, B et C

Nous proposons pour la journée du MERCREDI 7 AVRIL une demie journée d'entrainement et une demie journée d'activité de cohésion : Athlétisme - école de course à confirmer

• **Lieu : Bures sur Yvette**

• **Tarif :** 20€ la journée

→ **Lien d'inscription: https://forms.gle/bFG1KS9HFMBbp5867**

COMPÉTITIONS

Dates et lieux des compétitions pour la saison 2026-2027

COMPETITIONS	DATE	LIEU	DL ENGAGEMENT :
Département INDIV GAM GAF	12 et 13 décembre 2026	**MASSY**	Vendredi 13 novembre
Département équipes FED A3	23 et 24 janvier 2027	**BURES**	Vendredi 27 novembre 2026
Département équipes FED A1, A2 et National	30 et 31 janvier 2027	**MORSANG**	Vendredi 27 novembre 2026
Département équipes FED B1, 2 et 3	20 et 21 mars 2027	**BURES ?**	Vendredi 29 janvier 2027
Finale départementale équipes	1er et 2 mai 2027	**IGNY**	x

Pour candidater en tant que club accueil, merci de remplir le lien suivant avant le 1er septembre.
→ **Lien: https://forms.gle/u4RkMnCtq1TMp7Ck6**

MODALITÉS

Engagements:

Les engagements en compétition se font par internet sur le site officiel de la FFGYM. Une date limite est fixée, au-delà de cette date, il se sera plus possible de s'engager.
A l'engagement, les gymnastes doivent être licenciés FFGYM, il ne sera pas possible de s'engager sans être licencié.
Pour les droits d'engagement privilégier le paiement par ENGAGYM ou au plus tard à réception de la facture du CDGE.

ENGAGEMENT FAIT = ENGAGEMENT DU

Tarif des engagements en compétition :

· Équipes : 25€
· Individuel : 11€

Calendrier Détaillé sur CRIFGYM

ESSONNE : BROCHURE TECHNIQUE GAF
Site du CDGym91 : https://cd91.ffgym.fr/